

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE 95
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-01

Séance du 23 Janvier 2019

Date de convocation : 11 janvier 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h Salle 403, Bâtiment H, du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la présidence du doyen d'âge

Nombre de membres : 20	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 19	Présentes : 36
Votants : 19	Votantes : 49

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE, M. Daniel DIGNE, M. Christian DUMET, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Laurent DE GAULLE, M. Michel FLEURAT, M. Gérard LEFEBVRE, M. Laurent NAPIONE (suppléant), Mme Véronique PELISSIER (suppléante), M. Jean-Noël POUTREL, M. Frédéric TOURNERET, M. Christophe SCAVO (suppléant), Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoir : Mme Colette BRUNELIERE a donné pouvoir à M. Christian DUMET, Madame Sylvie COUCHOT a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Hubert MARCHAIS a donné pouvoir à M. Gérard LEFEBVRE.

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET.

Objet : ELECTION DU PRESIDENT

LE COMITE SYNDICAL,

Sous la présidence du Doyen d'âge, Monsieur Daniel DESSE

Vu l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Après l'appel à candidatures : Madame Chantal VILLALARD a proposé sa candidature au poste de Présidente du SMBO 95,

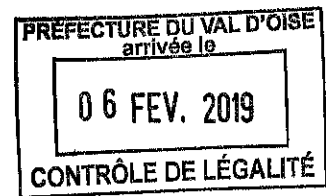
APRES AVOIR VOTE PAR :

49 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

ELIT à l'unanimité en tant que Présidente du Syndicat : Madame Chantal VILLALARD

Le Doyen, Daniel DESSE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE 95



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE 95

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-02

Séance du 23 Janvier 2019

Date de convocation : 11 janvier 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h Salle 403, Bâtiment H, du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la présidence du doyen d'âge

Nombre de membres : 20	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 19	Présentes : 36
Votants : 19	Votantes : 49

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE, M. Daniel DIGNE, M. Christian DUMET, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Laurent DE GAULLE, M. Michel FLEURAT, M. Gérard LEFEBVRE, M. Laurent NAPIONE (suppléant), Mme Véronique PELISSIER (suppléante), M. Jean-Noël POUTREL, M. Frédéric TOURNERET, M. Christophe SCAVO (suppléant), Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoir : Mme Colette BRUNELIERE a donné pouvoir à M. Christian DUMET, Madame Sylvie COUCHOT a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Hubert MARCHAIS a donné pouvoir à M. Gérard LEFEBVRE.

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET.

Objet : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

LE COMITE SYNDICAL,

Sous la présidence de Madame Chantal VILLALARD

Vu l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

APRES AVOIR VOTE PAR,

**33 voix POUR
00 voix CONTRE
16 abstentions**

ELIT A LA MAJORITE, en tant que Vice-Présidents :

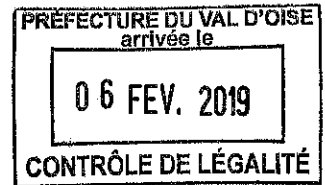
Vice-Président 1	:	Monsieur Joël BOUCHEZ
Vice-Président 2	:	Monsieur Hubert MARCHAIS
Vice-Président 3	:	Monsieur Frédéric TOURNERET
Vice-Président 4	:	Monsieur Christian DUMET
Vice-Président 5	:	Monsieur Jean-Noël DUCLOS

Elit en tant que secrétaire : Monsieur Laurent DE GAULLE

La Présidente,
Chantal VILLALARD

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE 95
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
n°19-03



Séance du 23 Janvier 2019

Date de convocation : 11 janvier 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h Salle 403, Bâtiment H, du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la présidence du doyen d'âge

Nombre de membres : 20	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 19	Présentes : 36
Votants : 19	Votantes : 49

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE, M. Daniel DIGNE, M. Christian DUMET, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Laurent DE GAULLE, M. Michel FLEURAT, M. Gérard LEFEBVRE, M. Laurent NAPIONE (suppléant), Mme Véronique PELISSIER (suppléante), M. Jean-Noël POUTREL, M. Frédéric TOURNERET, M. Christophe SCAVO (suppléant), Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoir : Mme Colette BRUNELIERE a donné pouvoir à M. Christian DUMET, Madame Sylvie COUCHOT a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Hubert MARCHAIS a donné pouvoir à M. Gérard LEFEBVRE.

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET.

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE COMITE SYNDICAL,

Sous la présidence de Madame Chantal VILLALARD

Vu l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR,
49 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

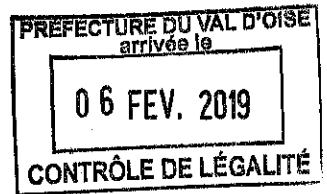
Désigne à l'unanimité nommément en tant que membres titulaires et membres suppléants de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise 95, les personnes suivantes :

Titulaires : 6 membres : Madame Chantal VILLALARD (Présidente),
Monsieur Joël BOUCHEZ,
Monsieur Christian DUMET,
Monsieur Gérald RUTAUULT,
Monsieur Daniel DESSE,
Monsieur Laurent DE GAULLE,

Suppléants : 6 membres : Monsieur Frédéric TOURNERET (suppléant de la Présidente),
Monsieur Laurent NAPIONE,
Monsieur Jean-Noël DUCLOS,
Monsieur Daniel DIGNE,
Monsieur Gérard SEIMBILLE,
Monsieur Hubert MARCHAIS,

La Présidente,
Chantal VILLALARD

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE 95



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE 95
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-04

Séance du 23 Janvier 2019

Date de convocation : 11 janvier 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h Salle 403, Bâtiment H, du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la présidence du doyen d'âge

Nombre de membres : 20	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 19	Présentes : 36
Votants : 19	Votantes : 49

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE, M. Daniel DIGNE, M. Christian DUMET, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Laurent DE GAULLE, M. Michel FLEURAT, M. Gérard LEFEBVRE, M. Laurent NAPIONE (suppléant), Mme Véronique PELISSIER (suppléante), M. Jean-Noël POUTREL, M. Frédéric TURNERET, M. Christophe SCAVO (suppléant), Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoir : Mme Colette BRUNELIERE a donné pouvoir à M. Christian DUMET, Madame Sylvie COUCHOT a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Hubert MARCHAIS a donné pouvoir à M. Gérard LEFEBVRE.

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET.

Objet : Délégations accordées par le Comité syndical à la Présidente

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts du syndicat,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR,

49 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

DONNE délégation à la Présidente dans les matières suivantes :

- ✓ Toute décision et signature concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, relatifs :
 - au fonctionnement général du Syndicat ;
 - à l'entretien de la végétation des berges (espaces verts et ripisylve) ou sur les espaces naturels sensibles ;
 - aux travaux de pose / remplacement / réparation sur des équipements légers (panneaux, barrières, passerelles, ...)
 - aux études préalables aux travaux (maîtrise d'œuvre, coordination SPS, levées topographiques, ...) et aux études de suivi du milieu (inventaires faune-flore, ...)
 - aux travaux d'urgence de restauration des berges.

- ✓ Les demandes de subventions associées aux études et travaux.
- ✓ L'acceptation des dons et legs.
- ✓ La gestion courante du patrimoine mis à la disposition du Syndicat ou dont celui-ci est propriétaire.
- ✓ Pour ester en justice au nom du Syndicat.

PRECISE que le montant plafond de 221 000 € HT résulte d'une disposition réglementaire ayant vocation à être réactualisée périodiquement, et qu'en conséquence, la présente délégation donnée à la Présidente sera automatiquement mise à jour dès l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires modifiant les seuils applicables aux marchés publics.

DEMANDE que la Présidente rende compte des actes pris dans le cadre de ces différentes délégations lors de la réunion suivante.

PRECISE que les délégations accordées n'ont pas pour effet d'empêcher le renvoi au Comité syndical des dossiers dont l'importance ou la nature justifie une délibération de sa part.

La Présidente,
Chantal VILLALARD

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE 95

